



Fonds européen agricole
pour le développement rural :
l'Europe investit dans les
zones rurales.



Orry-la-Ville, le 1er avril 2022

À Mesdames et Messieurs les membres
du Comité de Programmation

N. Réf. : FK/CB – 2022 N°

Objet : Consultation écrite du Comité de programmation LEADER.

Dossier suivi par : Florian KLINGELSCHMIDT

Apremont
Asnières-sur-Oise
Auger-Saint-Vincent
Aumont-en-Halatte
Avilly-Saint-Léonard
Barbery
Beaumont-sur-Oise
Beaurepaire
Bellefontaine
Belloy-en-France
Béthémont-la-Forêt
Boran-sur-Oise
Borest
Brasseuse
Chantilly
Châtenay-en-France
Chaumontel
Chauvry
Courteuil
Coye-la-Forêt
Creil
Ermenonville
Fleurines
Fontaine-Chaalis
Fosses
Fresnoy-le-Luat
Gouvieux
Jagny-sous-Bois
La Chapelle-en-Serval
Lamorlaye
Lassy
Le Plessis-Luzarches
Luzarches
Maffliers
Mareil-en-France
Mont-l'Évêque
Montagny-Sainte-Félicité
Montépilloy
Montlognon
Mortefontaine
Mours
Nanteuil-le-Haudouin
Nointel
Noisy-sur-Oise
Orry-la-Ville
Plailly
Pont-Sainte-Maxence
Pontarmé
Pontpoint
Précý-sur-Oise
Presles
Raray
Rhuis
Roberval
Rully
Saint-Martin-du-Tertre
Saint-Maximin
Saint-Vaast-de-Longmont
Senlis
Seugy
Survilliers
Thiers-sur-Thève
Verneuil-en-Halatte
Ver-sur-Launette
Viarmes
Villeneuve-sur-Verberie
Villers-Saint-Frambourg-Ognon
Villiers-Adam
Villiers-le-Sec
Vineuil-Saint-Firmin

Madame, Monsieur,

Lors de la réunion du Comité de programmation LEADER du 7 décembre 2021, le projet « Chantilly Le Rocher des Trésors », porté par Chantilly-Senlis Tourisme, avait été présenté. Cependant, le dossier fourni par le porteur étant incomplet à cette date, le Comité avait décidé de remettre la décision de programmation à une consultation écrite, comme le prévoit le règlement intérieur.

Les membres présents lors de la réunion du 7 décembre avaient proposé de conserver à l'identique la notation faite en comité d'audition et d'attribuer en conséquence au projet un montant d'aide LEADER égal à 100 % du maximum applicable, soit 100 000 €. Le dossier de demande d'aide étant désormais complet et le service instructeur ayant conclu à sa conformité réglementaire, je sollicite donc votre vote sur cette proposition et je vous demande ainsi de bien vouloir renvoyer le coupon-réponse ci-joint, rempli et signé, **avant le vendredi 22 avril 2022.**

En cas de réception d'un coupon-réponse du titulaire et de son suppléant, seul celui du titulaire sera comptabilisé. L'absence de réponse d'un binôme titulaire-suppléant à l'issue du délai imparti sera considérée comme un vote favorable.

Vous trouverez également ci-joint :

- une fiche de présentation du projet
- la grille de notation complétée lors de l'audition du 13 septembre 2021

L'équipe technique LEADER se tient à votre disposition pour toute question sur cette consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Groupe d'Action Locale,

Abderhamane GUERZOU,
Adjoint au Maire de Beaumont-sur-Oise

COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

COUPON RÉPONSE CONSULTATION ÉCRITE

Nom : _____

Prénom : _____

VOTE sur le projet de l'association Chantilly-Senlis Tourisme :
Spectacle son et lumière « Chantilly Le Rocher des Trésors »

☐ **Favorable**, avec maintien de la notation de 20,5/26 faite en comité d'audition et attribution de 100% du montant maximum applicable, soit **100 000 €**

☐ **Défavorable**, avec révision de la notation et réduction du montant maximum applicable

Motifs et éléments de notation à revoir (grille d'audition à annoter le cas échéant) :

☐ **Abstention**

Remarques : _____

Fait le ____ / ____ / 2022 à _____

Signature :

A RETOURNER AU GAL PARC NATUREL OISE – PAYS DE FRANCE :
AVANT LE VENDREDI 22 AVRIL 2022

Par courriel :
f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr
c.boulanger@parc-oise-paysdefrance.fr

Ou par courrier :
Parc naturel régional Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux
60560 ORRY-LA-VILLE

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 22 avril 2022 (consultation écrite)

Intitulé du projet :	Chantilly Le Rocher des Trésors
Porteur :	Association Chantilly Senlis Tourisme
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Description du projet :

Dans la tradition des grands spectacles comme les Nuits de feu de Chantilly, ce nouveau spectacle son et lumière combine vidéo mapping monumental, volet pyrotechnique et spectacle vivant avec comédiens et chevaux.

Le spectacle propose plusieurs tableaux retraçant l'épopée du château depuis l'existence d'un rocher émergeant des marécages, l'évolution d'une demeure au gré des familles du Bouteiller de Senlis, des Montmorency aux Bourbon Condé et jusqu'à la somptueuse fête en l'honneur de Louis XIV organisée par Vatel il y aura 350 ans.

L'évènement est programmé du 17 au 20 septembre 2021, avec en point d'orgue les journées du patrimoine des 18 et 19 septembre. La fréquentation est estimée à 14 000 spectateurs. L'ambition du projet est de faire connaître le territoire et d'apporter une activité supplémentaire aux acteurs du tourisme, hébergeurs, restaurateurs et commerçants. D'autres spectacles basés sur le même principe sont envisagés à l'occasion de dates anniversaires de l'histoire du domaine de Chantilly.

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources (montants proratisés) :	
Spectacle et création artistique	213 580 €	<i>- Subventions publiques (76 %) :</i>	
Frais de fonctionnement (communication, location des espaces, droits musicaux)	104 908 €	Ministère de la culture DRAC	4 586.22€
		Région Hauts-de-France	68 698.88 €
		Département de l'Oise	17 291.32 €
		Ville de Chantilly	18 319.70 €
		CCAC	22 899.63 €
		CCSSO	5 000.00 €
		Ville de Senlis	5 000.00 €
		LEADER (31 %)	100 000.00 €
		<i>- Fonds privés (24 %) :</i>	
		Autofinancement	76 692.25 €
TOTAL :	318 488 €	TOTAL :	318 488 €

Dépenses hors assiette LEADER (à titre indicatif) :	
Prestations techniques, logistique, matériel et fournitures	261 012 €
TVA	115 900 €
COÛT TOTAL DU PROJET (TTC) :	695 400 €

LE PROJET

Localisation et portée géographique	Domaine de Chantilly Portée locale, départementale, régionale, nationale Nord Val d'oise et Sud de l'Oise
Description synthétique du projet <i>Expliquer :</i> - Le contexte : comment est venue l'idée du projet - Le concept : en quoi consiste le projet - Les moyens : quels sont concrètement les actions et investissements prévus Un support de présentation existant peut être joint à la fiche si besoin.	Dans la tradition des grands spectacles comme les Nuits de feu de Chantilly, ce nouveau spectacle son et lumière combine vidéo mapping monumentale et pyrotechnique sur l'histoire du château depuis les origines jusqu'à l'incroyable fête organisée pour Louis XIV par son cousin le Grand Condé et orchestrée par le célèbre Vatel, maître des festivités et des événements. Le spectacle propose plusieurs tableaux retraçant l'épopée du château depuis l'existence d'un rocher émergeant des marécages, l'évolution d'une demeure au gré des familles du Bouteiller de Senlis, des Montmorency au Bourbon Condé et jusqu'à la somptueuse fête en l'honneur de Louis XIV organisée par Vatel il y aura 350 ans. Nombre de participants prévus pour l'encadrement de la manifestation: 100 à 200 personnes Nombre de spectateurs attendus: 10000 à 14000 personnes Politique tarifaire envisagée par personne: gratuit pour les moins de 7 ans, 7 € pour tarif réduit et les 7 à 25 ans et 14 € pour plein tarif pour les plus de 25 ans. Développement de la manifestation: Local, Départemental, Régional, National
Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL	Relance de l'économie locale très impactée par la pandémie, notamment les hébergeurs et restaurateurs mais aussi les organisateurs de manifestations et les activités connexes.
Partenaires et leur implication <i>(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</i>	Public: Communautés de communes de l'Aire Cantilienne, de Senlis Sud Oise, villes de Chantilly et Senlis, Département de l'Oise, Région Hauts de France, Etat. Privé: Entreprises locales, régionales (Banques, Sociétés) offices de tourisme de Roissy et Paris
Calendrier prévisionnel	Démarrage du projet (= 1^{ère} dépense engagée) : Billetterie à compter du 3 juillet 2021 Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : octobre 2021 Préciser le phasage le cas échéant : Du 17 au 20 septembre 2021 avec en point d'orgue les journées du patrimoine des 18 et 19 septembre 2021

Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR	Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? <i>(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...)</i> L' essence même du projet est basé sur le développement économique, faire connaître notre territoire, apporter une activité supplémentaire à nos acteurs du tourisme, hébergeurs, restaurateurs, commerce local, Nous allons essentiellement faire appel à des entreprises locales /régionales. Participeront aussi des organismes de formation professionnelles comme l' En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ? Le projet s' inscrit dans la mémoire d' anciennes manifestations comme les nuits de feux de Chantilly ou les rendez-vous de septembre de Senlis pour lesquelles de nombreuses années après nous recevons encore des
Respect de l'environnement	Quel sera l'impact du projet sur l'environnement <i>(climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...)</i> et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ? Le projet se déroule en extérieur sur des espaces recevant déjà du public. Pas de travaux nécessaires impactant l' environnement. Les parkings sont dimensionnés pour accueillir le nombre de visiteurs envisagé. Une zone est prévue pour installer des sièges pour une partie du public.
Innovation	En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional <i>(en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...)</i> ? Le projet consiste en un spectacle son et lumière associé à un volet pyrotechnique auquel s' ajoute un spectacle vivant avec comédiens et chevaux.
Communication et public cible	Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? <i>(supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques...)</i> Les offices de tourisme de Chantilly-Senlis, de Roissy et Paris seront partenaires de communication. Tous les moyens de communication que nous utilisons en permanence (Sites, réseaux sociaux, news letters, médias...) Quel est le public cible ? <i>(donnez des indications qualitatives et quantitatives)</i> Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ? Catégories de public concernés: Tous les publics, familial, jeune, public d' entreprises et associatif dont caritatif. Public professionnel pour la soirée du 20/09/2021
Suite donnée au projet	S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien...) ? Le projet n' est pas pérenne. Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ? D' autre spectacles basés sur le même principe sont envisagés à l' occasion de dates anniversaires de l' histoire du domaine de Chantilly.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AUDITION

Le Comité d'audition en date du 13/09/2021, après avoir accordé un avis préalable favorable, avait :

- recommandé d'envisager une pérennité au projet, par exemple en projetant à intervalle régulier le vidéo mapping créé pour l'évènement, ou en filmant le spectacle et en diffusant ensuite largement ce film ;
- recommandé la traduction du spectacle, en anglais au moins, par doublage ou sous-titrage ;
- demandé au porteur de mener une réflexion approfondie sur l'impact environnemental de l'évènement (transport des spectateurs, pollution de l'air, bruit et pollution lumineuse des feux d'artifice...), en vue de mettre en place des mesures de réduction des impacts lors d'évènements futurs.

Réponses du porteur de projet (exprimées oralement auprès de l'équipe technique) :

- Une captation vidéo du spectacle a été réalisée. Par ailleurs, une suite sera donnée au projet par la réalisation d'un deuxième spectacle en 2022, poursuivant le récit de l'histoire du château. A terme, la création d'un vidéo mapping pérenne est envisagée à partir d'éléments des deux spectacles.
- Le sous-titrage du film issu de la captation vidéo est prévu.
- Concernant le transport des spectateurs, les possibilités alternatives à la voiture sont limitées car le spectacle ne peut se tenir que la nuit et il n'y a pas de train suffisamment tard à la gare de Chantilly pour assurer le trajet retour des spectateurs.

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 13/09/2021

Intitulé du projet	Chantilly, le Rocher des Trésors
Porteur	Association Chantilly-Senlis Tourisme

Fiche-action : ☒ 1 (patrimoine) ☐ 2 (tourisme vert) ☐ 3 (hébergement) ☐ 4 (commerce) ☐ 5 (circuits courts) ☐ 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : - Projet touristique (sauf hébergement) : - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Autre projet : - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point)	1 / 1 1 / 1 0,5 / 1 0,5 / 1 = 3 / 4
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	0,5 / 2
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1,5 / 2
5	Localisation et portée géographique : - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà)	2 / 2
6	Partenariats et bénéficiaires : - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...)	2 / 2
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3

Sous-total : 12 / 16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0 / 2

Critères spécifiques à la fiche-action / <i>Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.</i>		Note
✓ Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3 /3 1,5 /2 1 /1,5 1,5 /1,5 non évalué /2 = 7 / 10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - [Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : $\frac{19}{24} = \frac{20,5}{26}$

☒ **Note supérieure ou égale à 13** : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : + 0

☐ **Note inférieure à 13** : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{20,5}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 ≤ Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 ≤ Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.